

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la Commune de MAZILLE du 23 octobre 2020**

**Présents** : Jean-Marc CHEVALIER, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Marie-Pierre PORTE, Irène TISSOT, Christian GAYRAL, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

**Absents excusés** : Jean-François FICHET, Fabrice GAUTHIER, Jean-Baptiste MARTINOT.

**Secrétaire administrative** : Geneviève VIGNERESSE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 19 h 15.

**Secrétaire de séance** : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ouverture des fenêtres, pour la ventilation de la salle du conseil, et un espacement suffisant entre les participants.

### **1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 septembre 2020 :**

**Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 septembre 2020.**

### **2 : SIVOS : modification des statuts.**

Lorsque un Maire d'une commune du SIVOS devient Président, les Maires des autres communes deviennent automatiquement vice-présidents, en application des statuts du SIVOS, et ce, sans indemnité.

La Maire de BERGESSERIN étant devenu Présidente, le Conseil, à l'unanimité, valide la fonction de vice-président du Maire de Mazille, et mandate Monsieur Fabrice GAUTHIER pour le représenter dans cette instance, et ce, sans indemnité.

### **3 : Assurance statutaire : consultation pour un contrat groupe :**

Le personnel communal ne bénéficiant pas de la Sécurité Sociale, un contrat d'assurance groupe est nécessaire pour la couverture sociale, et une prise en charge des dépenses de santé et des absences de courte ou longue durée.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise et mandate le Maire pour procéder à une consultation aux fins d'obtenir des propositions de contrat de groupe par les sociétés d'assurance.

La nouvelle couverture prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### **4 : COMMUNAUTE de COMMUNES : Demande PACTE 2020 :**

Les interventions du SDIS étaient gérées par la COM COM, autrefois financées par les communes avec une contribution annuelle de 10 000 Euros. Suite à une décision du pouvoir central, cette contribution avait été remplacée par un engagement des Communes dans le cadre d'un **pacte** :

-ne pas augmenter les impôts.

-réaliser au moins 20 000 Euros d'investissements chaque année (dont la voirie).

Le voligeage du toit de l'Église (27 000 Euros) sera affecté aux investissements de la commune, afin de respecter les engagements de ce pacte et percevoir de la COM COM, les 11 920 Euros prévus pour 2020.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise et mandate le Maire aux fins de poursuivre et obtenir le règlement de la somme promise au titre de 2020.**

#### **5 : PROJET TOILETTES PUBLIQUES; classement parcelle A 574 :**

Il s'agit de la parcelle du Champ de foire, où sont implantées les toilettes publiques, qui doivent être renouvelées (appel d'offres en cours).

Après consultation de la DDT et de la Préfecture, il s'avère nécessaire pour préserver l'avenir et pour la sécurité des enfants de l'école communale, de classer cette parcelle dans le domaine public.

**Le Conseil, après délibération, décide de classer la parcelle A 574 dans le domaine public de la Commune, et mandate le Maire pour faire le nécessaire auprès du Cadastre et des autorités concernées.**

#### **6 : Convention Voirie :**

Le syndicat d'origine, qui s'occupait de la voirie auprès des communes, avait été dissout, et une convention avait été passée par un groupement local de communes (CHATEAU, MAZILLE et SAINTE-CECILE) avec INGEPRO pour le suivi des travaux de Voirie.

L'idée du groupement a pris de l'ampleur, reprise par LA VINEUSE sur FREGANDE et un groupement de 5 communes a été créé. Mazille serait la 6<sup>ème</sup> commune à adhérer.

Une convention pour une durée de trois ans, et ne comportant pas d'obligation fixe de réalisation annuelle est proposée par la Sté 2-AGE, dont le siège est à LUX (71), 2 rue Marie Curie.

**Le Conseil après en avoir délibéré, mandate le Maire et deux Conseillers aux fins de participer à une réunion le 25 octobre, pour déterminer les conditions exactes de cette adhésion et l'extension de ce groupement, signer les conventions nécessaires.**

#### **7 : SYDRO 71:Rapport d'activité 2019 :**

Le Maire, vice- président élu au Syndicat des Eaux de la Haute Grosne, a été élu au bureau du SYDRO 71, et ce, sans indemnité...

Le Conseil prend connaissance du rapport du SYDRO, pour son activité au cours de l'année 2019.

#### **8 : SIE Haute Grosne Rapport annuel sur le Prix et la Qualité (R P Q S ) du Service de l'Eau potable -2019 :**

**Le Maire commente le document établi par le SYDRO (RPQS) pour l'activité, le prix et la qualité du service de l'eau au cours de l'année 2019.**

Le prix, supérieur à la moyenne nationale, s'explique par la nécessité de renouveler un réseau rural de 262 kms, le fait que l'eau est achetée en presque totalité au Syndicat de la Petite Grosne, des fuites que SUEZ le prestataire, s'emploie à repérer au plus vite grâce à des compteurs sectionnels.

## 9-QUESTIONS DIVERSES :

**-Le nettoyage du cimetière est prévu, avec des bénévoles, le mardi 29 octobre à 9 heures.**

**-Maison en ruines aux Varennnes:** le premier adjoint est chargé de relancer le notaire pour activer la cession (plusieurs acquéreurs se sont manifestés), avant que cette belle maison, qui fait partie de notre patrimoine historique , ne soit complètement ruinée.

-Le Conseil décide de remplacer le panneau « Eglise Romane de MAZILLE » au carrefour des Quatre-Chemins. Et d'implanter :

-2 panneaux « Attention Chevaux » aux Varennnes,

-2 panneaux « 30 » à Néronde.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

